

**SCP LECOQ-VALLON & FERON-POLONI**

Avocats

14, rue Jacques Bingen 75017 PARIS

Tél. : 01.53.04.97.77 – Fax 01.53.04.97.78

Toque L 187

**BULLETIN D'INFORMATION DU 24/01/2023**

**Affaire : DOSSIER GENERAL ARISTOPHIL PROCEDURE CONTRE LES BANQUES**

**Nos Réf. : 21235 - NLV/FM/SR**

**En ce qui concerne le dossier civil :**

La vente du manuscrit d'EINSTEIN le 23 novembre 2021 ayant été un succès, par exception, nous nous sommes trouvés contraints de demander le sursis à statuer dans l'attente de la finalisation de la totalité des ventes par Maître HOTTE.

Je vous rappelle que Maître HOTTE est le mandataire désigné pour vendre les collections ARISTOPHIL à la demande du Tribunal Judiciaire de PARIS.

Nous avons été en mesure de démontrer, grâce à vos envois, que les ventes de manuscrits par Maître HOTTE n'ont pas été fructueuses puisque les indemnités à ce titre se sont limitées à une fourchette située entre 1 et 10% de vos investissements lors de la commercialisation des collections.

La vente du manuscrit d'EINSTEIN est venue semer le trouble dans cette appréciation dans la mesure où le prix atteint en ventes publiques par le manuscrit de l'illustre savant excédait la valorisation d'ARISTOPHIL.

Cette vente, alors qu'elle constitue l'exception, est désormais systématiquement exploitée par les banques pour prétendre que nous n'aurions pas de préjudice alors même que les résultats des ventes sont systématiquement défavorables dans les conditions précédemment indiquées.

Notre demande de sursis à statuer a donc des chances sérieuses de prospérer devant la Cour d'appel.

**En ce qui concerne la procédure pénale :**

Le réquisitoire du Procureur de la République de PARIS a été rendu le 02 décembre 2022 et nous sommes désormais dans l'attente de l'ordonnance de renvoi devant le Tribunal correctionnel.